



Le coût de production, un indicateur clé :

Bien comprendre sa construction pour bien l'utiliser

RÉSUMÉ

Le coût de production est un paramètre clé pour analyser les différences de compétitivité entre exploitations, entre régions et même entre pays. Son utilisation s'est largement développée au sein des différentes filières agricoles, qu'elles soient animales ou végétales. Il occupe ainsi aujourd'hui une place majeure dans les débats économiques, cet indicateur synthétique permettant une représentation simple et facilement accessible du cumul des coûts mis en œuvre pour l'élaboration d'un produit. Mais le calcul du coût de production ne peut répondre à toutes les questions posées

Afin de clarifier le concept, les méthodes et l'analyse des résultats, le réseau mixte thématique (RMT) « Economie des filières animales », créé en 2011 a constitué un groupe « coût de production » réunissant les différentes filières animales et végétales. Cet article fait état des réflexions et des résultats du travail engagé dans ce groupe. Il permet de repréciser les intérêts mais aussi les limites du coût de production, de clarifier la terminologie utilisée, et de comprendre les modes de calcul et hypothèses sous-jacentes afin de bien l'utiliser.

Joanna LITT¹, Romaric CHENUT²,
Guillaume COUTELET², Sylvain GALLOT²,
Vincent BELLET³, Julien BELVEZE⁴,
Yannick CAREL⁵, Thierry CHARROIN⁶,
Brigitte BADOUARD⁷, Boris DUFLLOT⁷,
Amandine HOURS⁸, Alain QUINSAC⁹,
Jean-Luc REUILLON¹⁰

1 ITAVI-Palmipôle – Maison de l'Agriculture – Cité Galliane
BP 279 – 40005 MONT DE MARSAN

2 ITAVI, Service Economie – 7 rue Faubourg Poissonnière –
75009 PARIS

3 IDELE, Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Cha-
rentes – CS 45002 – 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR

Introduction

Dans un contexte de forte concurrence et de flambée du prix des matières premières, la maîtrise des coûts mis en œuvre pour l'élaboration d'un produit constitue un enjeu majeur pour les exploitations agricoles, gage de leur compétitivité. Le coût de production est par définition un indicateur synthétique cumulant l'ensemble des charges affectées à l'atelier : les charges courantes, les amortissements et les charges supplétives rapportés à une même unité de production qui peut être selon les cas l'animal sorti élevage, le kilogramme de viande produite, le mètre carré de bâtiment...

Cet indicateur, à l'échelle d'un produit, offre de nombreux avantages :

- il constitue un indicateur synthétique cumulant toutes les charges de l'atelier rapportés à une même unité de production ;
- il permet des comparaisons multiples de façon directe entre exploitations ou groupes d'exploitations de la filière voire entre filières, que ce soit au niveau local, régional ou même international (si le mode de calcul est le même) ;
- il donne une meilleure connaissance de la compétitivité des productions et des exploitations, sans toutefois prendre en compte les interactions entre ateliers ;
- il permet une représentation simple et facilement accessible des indicateurs économiques, ce qui lui permet d'être compris par tous, y compris par les acteurs non agricoles.

4 IDELE, Campus INRA – Chemin de Borde Rouge –
BP 42118 – 31321 CASTANET TOLOSAN Cedex

5 ARVALIS, Station expérimentale de Boigneville –
91720 BOIGNEVILLE

6 IDELE, Chambre d'Agriculture de la Loire –
43 avenue Albert Raimond – BP 50 –
42272 ST PRIEST EN JAREZ Cedex

7 IFIP – Institut du porc – La Motte au Vicomte – BP 35104 –
35651 LE RHEU Cedex

8 FranceAgrimer – 12 rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 –
93555 MONTREUIL

9 CETIOM – Rue Monge – Parc Industriel – 33600 PESSAC
10 IDELE – 9 Allée Pierre de Fermat – 63170 AUBIÈRE

Contact : litt@itavi.asso.fr

Les utilisateurs sont : les décideurs (pour arbitrer les évolutions des soutiens publics), les filières (pour négocier les niveaux de prix), mais aussi les éleveurs et conseillers (pour monter des projets, se situer en termes de coûts et identifier éventuellement des marges de progrès ; Litt et al., 2013). De fait, l'utilisation du coût de production s'est largement développée au sein des différentes filières agricoles, animales comme végétales, au cours des dernières années, celui-ci occupant ainsi aujourd'hui une place majeure dans les débats économiques des filières agricoles.

Une bonne connaissance de son fonctionnement et de son domaine d'application sont toutefois nécessaires pour pouvoir l'utiliser correctement. Afin de clarifier le concept, les méthodes et l'analyse des résultats, le réseau mixte thématique (RMT) « Economie des filières animales », créé en 2011 a constitué un groupe « coût de production » réunissant les différentes filières animales et végétales. Cet article fait état des réflexions et des résultats du travail engagé dans ce groupe. Il permet de préciser les avantages mais aussi les limites du coût de production, de clarifier la terminologie utilisée, et de comprendre les modes de calcul et hypothèses sous-jacentes afin de bien l'utiliser.

1. Le coût de production : À quoi sert-il ? Comment le calcule-t-on ?

1.1. Un outil pour comparer

Le principal intérêt d'un coût de production est de permettre des comparaisons. Celles-ci peuvent être de deux ordres :

- **Les comparaisons entre exploitations ou groupes d'exploitations**, que ce soit en termes d'évolution, à un instant t ou à titre prospectif, qui intéressent tout particulièrement les différents niveaux des filières. Ces comparaisons nécessitent toutefois d'avoir établi les résultats avec les mêmes bases de calcul. Des choix méthodologiques pertinents pour les systèmes concernés et stables dans le temps sont de fait un préalable indispensable pour travailler sur des séries cohérentes d'une part et assurer une bonne interprétation des résultats, d'autre part - celle-ci nécessitant également une bonne connaissance des systèmes d'exploitation concernés afin de répartir de façon adéquate les charges et produits, et d'identifier les facteurs explicatifs des différences.
- **Les comparaisons entre coûts et produits dans une exploitation**, qui intéressent les exploitants eux-mêmes et leurs conseillers.

Le calcul du coût de production dans une exploitation permet une représentation simple et facilement accessible des indicateurs économiques. Pour cela il faut néanmoins pouvoir comparer coût et produit de l'exploitation. Celle-ci permet en effet d'appréhender la question de la rémunération du travail non salarié, qu'elle soit abordée en termes de niveau de

rémunération à atteindre (produit minimum à atteindre), ou de rémunération permise par le produit.

Mais la principale utilisation sera la comparaison des postes de charges et de produits à des résultats de groupes ou à des références en vue de dégager des marges de progrès. Comme pour la comparaison de moyennes de groupes, celle-ci nécessite des bases de calcul identiques, ainsi qu'une bonne connaissance des systèmes. Le déploiement de ces indicateurs synthétiques sur le terrain par les organismes de gestion et de conseil agricole permet aux éleveurs de se réapproprier certains éléments de leur comptabilité et d'en faire un véritable outil de gestion analytique de leurs résultats.

1.2. Les pièges à éviter

L'analyse d'un coût de production est plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord. Elle donne ainsi souvent lieu à des interprétations simplistes ou erronées. Parmi les pièges à éviter on peut signaler :

- la comparaison d'un coût de production d'un atelier (ou d'un de ses éléments) directement avec le prix de vente du produit, sans tenir compte des produits joints ni des aides,
- la confusion entre l'analyse à long terme (prix de revient du produit) et à court terme (prix de fonctionnement de l'atelier),
- la comparaison à des références établies sur d'autres bases de calcul et/ou provenant de systèmes différents.

Le coût de production est en effet insuffisant pour apprécier la pérennité d'une exploitation. Des valeurs faibles ne sont pas forcément gages d'une production durable dans le temps : même s'ils font état d'une compétitivité accrue sur le court terme, des économies faites sur la rémunération du travail, les conditions d'élevage des animaux ou encore les investissements peuvent s'avérer préjudiciables sur le moyen ou long terme.

Le calcul d'un coût de production soulève par ailleurs de multiples questions d'ordre méthodologique pour lesquelles plusieurs solutions existent, en fonction d'une situation ou d'une préoccupation, sans nécessairement que l'une soit plus pertinente que les autres. Il serait donc illusoire de prétendre proposer la meilleure méthode de calcul, l'idéal étant de n'en avoir qu'une. Il n'existe ainsi pas une mais des méthodes de calcul du coût de production, plus ou moins compatibles entre elles et utilisant souvent les mêmes dénominations pour des résultats calculés de manières différentes, et donc non comparables. Dans ce contexte, l'emploi d'une terminologie précise s'avère essentiel lorsque l'on parle de coût de production comme d'ailleurs pour tout ce qui concerne la comptabilité analytique.

Mais la principale limite de cet outil apparaît dans une exploitation diversifiée (multi-ateliers). Les impacts des autres ateliers sur le coût de production d'un produit sont effectivement difficilement chiffrables. Par exemple, dans des exploitations de type polyculture-élevage, il peut être rentable d'augmenter le chargement, même avec une hausse du coût de production de l'atelier animal, si c'est pour dégager des surfaces de culture de vente

assurant de bonnes marges brutes. À l'inverse un élevage « marginal » peut être rentable, même avec des coûts de production élevés, si le calcul lui affecte des charges qui seraient engagées de toute façon. Ceci est d'autant plus vrai que le calcul se fait relativement à un produit : en exploitation spécialisée tous les postes sont affectés par définition à la production unique, l'unité ne présentant alors pas de problème. Mais lorsqu'il y a plusieurs ateliers sur l'exploitation, ce qui est souvent le cas, la répartition de certaines charges, comme les charges structurelles, est plus difficile, voire très théorique.

Le coût de production ne fait en dernier lieu pas état de la compétition entre productions, ni même entre production et habitat au niveau territorial.

1.3. Les principaux types de données alimentant les calculs de coûts de production

Le calcul du coût de production, effectué dans le cadre de la production de références, repose sur des méthodologies qu'on cherche à rendre les plus robustes possibles. Mais la fiabilité des calculs repose autant sur la qualité de la méthode que sur la nature des données utilisées pour ces calculs. Les coûts de production publiés dans les différentes filières sont calculés à partir de données issues de dispositifs de collecte de références de nature souvent différentes. Ils se distinguent par leurs modalités d'échantillonnage, leurs règles de collecte ou de traitement des informations. Ces différences peuvent amener à des écarts dans les calculs.

Il existe schématiquement trois types de sources de données :

- **Des bases de données individuelles, à l'échelle d'une exploitation ou d'un atelier** (réseaux de fermes de références, centralisation de GTE) qui permettent la collecte et l'analyse de données technico-économiques et de charges (notamment de structure) individuelles, s'appuyant en général sur des données comptables, issues d'exploitations ou d'ateliers existants. C'est le cas notamment des filières palmipède à foie gras et lapin.
- **Des bases de données agrégées, issues d'observatoires ou de dispositifs d'enquête en propre**, permettant de connaître les valeurs moyennes d'un groupe d'exploitations sans avoir accès aux informations des exploitations ou ateliers, donc à la variabilité individuelle. C'est le cas des filières avicoles (chair et ponte).
- **Des résultats de modélisations de fermes ou d'ateliers** (cas types), qui reposent sur une sélection d'hypothèses de contexte, notamment sur le niveau de production, les performances techniques, le niveau de rémunération du travail, la situation de l'exploitation en termes de stade du cycle de vie, etc... et sont consolidées avec des données extraites des deux précédents dispositifs.

Ces sources ne sont pas toutes de même nature, et ne reposent pas toutes sur les mêmes règles de collecte, ce qui peut impacter le niveau des valeurs de coût de production qui résultent des calculs. La collecte des données de terrain peut en effet cibler plus ou moins les exploitations, en fonction des choix d'orientation des dispositifs (conseil, appui aux investissements...) souvent historiques et à l'origine de la création des outils de collecte. À

l'inverse, on peut rechercher une représentativité des données collectées par rapport à un périmètre géographique, de sous-filière, de type d'éleveurs... Il relève de la responsabilité des producteurs de données et des gestionnaires des dispositifs d'être très explicites sur leurs règles d'échantillonnage. De leur côté, on ne peut que recommander aux utilisateurs des coûts de production d'être vigilants sur ces modalités d'échantillonnage.

Par ailleurs, la comparaison des coûts de production des élevages français avec ceux des élevages étrangers est particulièrement importante lorsque ces élevages sont orientés vers l'export, ou que le marché français est soumis à de fortes importations, et que se pose alors le problème de la compétitivité prix (cas des volailles de chair notamment). D'une manière générale, le marché européen étant ouvert, le positionnement des élevages nationaux en matière de coût de production se pose très souvent même pour le marché intérieur, hormis quelques niches visant des marchés haut de gamme. Ces comparaisons posent les problèmes d'harmonisation des calculs et de représentativité des bases de données utilisées.

1.4. Mode de construction

Le coût de production est la somme des charges nécessaires à la production d'un bien. Pour l'analyser, il est nécessaire de bien connaître et différencier les charges qui le composent, mais aussi de bien les classer et les regrouper. Les principaux groupes de charges entrant dans le calcul du coût de production sont les charges courantes, les amortissements et les charges supplétives ; elles se distinguent par leur impact sur les flux financiers de l'exploitation.

- **Les charges courantes** correspondent à l'ensemble des charges de l'année (intrants, services...) donnant lieu à des flux monétaires sur l'exercice (achat + variations de stock). Il s'agit des charges nécessaires au bon déroulement du cycle de production et donnant lieu à un décaissement constaté sur la comptabilité de l'année, d'où leur dénomination de « cash-costs » dans le monde anglo-saxon.
- **Les amortissements ou dépréciations** du matériel des bâtiments et des installations sont des charges calculées, prenant en compte l'impact comptable de charges constatées à un instant t mais réparties sur plusieurs exercices pour tenir compte de la durée d'exploitation de l'équipement. Comme les charges courantes, il s'agit de charges comptables mais sans impact sur la trésorerie au moment de leur comptabilisation dans le compte de résultats.
- **Les charges supplétives** couvrent la rémunération des facteurs de production, qui sont les propriétés des exploitants mises à disposition de l'exploitation (terres, capitaux) et le travail des exploitants (travail non salarié). Ces charges sont extracomptables car elles n'apparaissent pas dans le compte de résultats des exploitations, c'est le résultat d'exploitation qui permet de les rémunérer.

Pour le calcul et la comparaison des coûts de production, le facteur le plus important est de s'assurer de la prise en compte du même périmètre de charges, et notamment de la comptabilisation ou non des amortissements et des charges supplétives.

La classification des charges en postes revêt une importance plus secondaire mais peut s'avérer importante lors de l'analyse et de la comparaison de la structure de coûts de production entre exploitations ou groupes d'exploitations avec des références. Afin de faciliter l'analyse de gestion, on classe en effet

■ **Tableau 1 – Prod**Détail des différents postes de charges et de leurs principales composantes et distinction par type de charge (C = charges courantes, A = amortissements et S = charges supplétives).

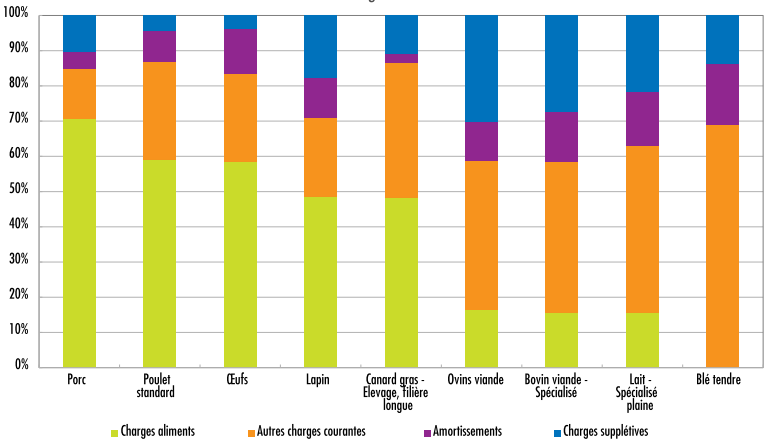
Les principales composantes du poste « achats d'aliment »	
C	1. Achats de concentrés et minéraux (et variations de stocks)
C	2. Achats de fourrages et frais de mise en pension (et variations de stocks)
C	Les principales composantes du poste « approvisionnement des surfaces » :
C	1. Engrais et Amendements apportés sur l'ensemble des surfaces de l'exploitation ou encore en stock
C	2. Semences (hors semences prélevées)
C	3. Autres Charges Végétales (défense végétale, fournitures pour végétaux, assurances et taxes végétales, frais d'irrigation (eau, énergie), cotisation à une association ou un syndicat)
Les principales composantes du poste « frais d'élevage » :	
C	1. Achats d'animaux
C	2. Frais Vétérinaires
C	3. Autres Frais d'élevage
C	4. Achats de litière (paille, sciure, asséchant)
C	5. Frais de transformation et commercialisation (emballage, place de marché, publicité...)
Les principales composantes du poste « mécanisation ou matériel » :	
C	1. Travaux par tiers affectables ou non à un atelier
C	2. Carburants et lubrifiants hors frais d'irrigation
C	3. Entretien du matériel roulant (traction, travaux du sol, semis, traitements, récolte, transport des animaux, quad)
C	4. Achat de petit matériel pour l'atelier (les clôtures, les drains sont à placer en frais du foncier)
C	5. Crédit-bail
A	6. Amortissements du matériel
Les principales composantes du poste « Bâtiments »	
C	1. Eau
C	2. Électricité et Gaz Remarque : En productions avicoles (volailles de chair et pondeuses), le gaz et l'électricité sont des postes classiquement comptabilisés en « frais d'élevage ».
C	3. Entretien et location des bâtiments et installations (charges de désinfection, dératisation, désinsectisation des bâtiments comprises).
A	6. Amortissements des bâtiments (logements des animaux, niches à veaux, hangars de stockage de matériel et de fourrage, ateliers, fumières et fosses à lisier, bassins d'hydrocurage, lagunes, filtres à roseaux, silos...) et Installations (installation de traite, barrières de contention / logettes, distributeur automatique de Concentré, de Lait - DAC et DAL -, Installation et équipement pour station hydrocurage - canalisation, pompes, racleurs, malaxeurs à lisier, chambre froide...).
Nature des charges Les principales composantes du poste « Frais divers de gestion » :	
C	1. Frais divers de gestion (frais de gestion, matériel et logiciel informatique, assurances, fournitures bureau, transport et déplacement, frais postaux, frais téléphoniques, internet, services bancaires, cotisation (syndicat par ex.), abonnements, documentation, impôts et taxes)
A	2. Autres amortissements (hors amortissements de matériel et de bâtiments précédemment comptabilisés, ex : Amortissement de matériel informatique).
Les principales composantes du poste « Foncier et Capital » :	
C	1. Fermage et frais du foncier Impôts et taxes foncières
S	2. Rémunération des terres en propriété
A	3. Amortissements des améliorations foncières
C	4. Frais financiers (charges liées aux emprunts de l'exploitation et emprunts personnels des associés (hors comptabilité) et crédits en cours (hors emprunts fonciers) qui ont servi à financer du capital d'exploitation)
S	5. Rémunération du capital propre
Les principales composantes du poste « Travail » :	
C	1. Salaires et charges salariales (ne contient pas de montants relatifs à la rémunération du travail des non-salariés (exploitants, associés, aides familiaux...))
S	2. Rémunération forfaitaire du travail des exploitants

très fréquemment les charges en fonction de leur catégorie fonctionnelle, en rapprochant des charges de nature ou de fonction proche. Les factures sont ainsi regroupées par postes, la charge du poste résultant du total des dépenses de ce poste ajusté des variations de stocks correspondantes (charge = dépense + stocks début – stocks fin). La liste suivante (Tableau 1) détaille les 8 postes fréquemment utilisés et leurs principales composantes, en distinguant les trois types de charges précédents.

Même si les méthodologies de calcul ne sont pas strictement comparables à ce jour, on peut donner une approche de répartition des grands ensembles de charges au sein de différentes productions animales et végétales (Figure 1). On constate ainsi que quelle que soit la production considérée, les charges courantes représentent plus de la moitié du coût de production, l'aliment pesant parmi elles de 25 % pour les ruminants à 60 voire 80 % pour les monogastriques. Les amortissements représentent en général moins de 15 % du total des charges. La part des charges supplétives varie elle de 4 à 29 %. Elle est plus réduite dans les productions monogastriques, et plus importante pour les productions liées au foncier et/ou nécessitant une astreinte forte (ruminants ou grandes cultures).

Outre cette classification très utilisée dans l'approche coût de production, il existe d'autres méthodes de regroupement des charges, dont notamment la classification comptable, peu utilisée toutefois pour le coût de production car peu orientée sur l'analyse fonctionnelle du cycle de production. On peut aussi citer la distinction des charges courantes entre charges opérationnelles (ou charges variables), dont le niveau dépend de l'intensité de la production d'une part, et charges de structure (ou charges fixes), dont le montant est indépendant du volume de production d'autre part. Si cette classification a une réelle vertu pédagogique sur la compréhension des variations des différentes charges, elle s'avère en pratique moins universelle pour les comparaisons entre productions. Des charges peuvent en effet être classées dans une autre en fonction des besoins des cycles de production. C'est le cas du gaz ou de l'eau, par exemple, qui sont des charges de structure dans la plupart des productions mais des charges opérationnelles en productions

■ **Figure 1 – Répartition des grands ensemble de charges au sein de différentes productions animales et végétales.**



Source : RMT coût de production, données 2011
La part du poste « alimentation des animaux », de par son importance, a été différenciée des autres postes de charges courantes.

avicoles où les consommations en gaz, poste de charge important, et d'eau, dans une moindre mesure, dépendent du nombre de lots produits dans l'année.

2. Les charges comptables [charges courantes] : une question a priori simple mais qui cache quelques subtilités

2.1. Définition du contour de l'atelier et de l'unité de production

Les charges comptables (intrants, services...) sont des charges qui donnent lieu à des flux monétaires et qui concernent le fonctionnement annuel de l'exploitation. Bien qu'a priori simple, cette catégorie suscite tout de même quelques interrogations, relatives notamment au contour de l'atelier et au choix de l'unité de production (le dénominateur du coût de production). Il peut ainsi exister des interactions fortes entre ateliers. S'il est évident qu'un atelier porcin ou bovin se différencie bien d'un atelier avicole, certaines productions sont complémentaires (cas des cultures autoconsommées). Le produit de l'atelier n'est par ailleurs pas nécessairement unique (viande issu du cheptel laitier ou de ponte notamment), et il n'est pas forcément commercialisé en totalité (animaux de renouvellement). La qualité commerciale du produit peut aussi fluctuer de manière importante au cours de l'année ou entre exploitations. Les options possibles sont nombreuses et se résument en 4 questions.

2.1.1. Définition du contour de l'atelier

Certaines cultures de vente cultivées dans des exploitations d'élevage (surfaces moissonnées dont la récolte peut-être vendue) peuvent être utilisées sur place pour nourrir les animaux. Dans ce cas elles se substituent à des achats de l'exploitation. Se pose alors la question de l'évaluation de leur coût des cultures. Celle-ci peut se faire de deux façons selon que les cultures sont estimées au coût d'opportunité ou au prix de revient.

- Cultures estimées au coût d'opportunité

On considère alors un contour de l'atelier restreint aux animaux et on comptabilise les produits des cultures de vente utilisées dans leur alimentation en cessions au prix de marché de ces cultures. L'atelier animal est alors soumis aux variations du prix de marché des cultures consommées. Les bénéfices et les pertes sont déterminés pour chaque atelier, animal et végétal. C'est la méthode utilisée pour les ateliers palmipèdes à foie gras (cession interne du maïs autoproduit en gavage). Cette méthode est simple de calcul et permet d'analyser et de comparer les résultats de l'atelier animal sans tenir compte du mode d'approvisionnement en matières premières consommées (produites ou achetées). Cette méthode pose toutefois question quant au choix du prix d'opportunité à retenir, surtout en période de forte volatilité. Elle suscite aussi des interrogations relatives au prix de marché à affecter aux fourrages récoltés (maïs ensilage, etc.), voire pâturés en élevage d'herbivores.

- Cultures estimées au prix de revient

Le contour de l'atelier comprend alors, en plus des animaux, toutes les surfaces utilisées pour leur alimentation. Les charges de ces surfaces sont intégrées au prix de revient du produit (coût de production — aides). L'atelier animal est alors soumis aux variations du prix de revient de l'atelier « cultures consommées ». Cette méthode présente l'avantage de refléter le coût lié à la stratégie choisie par l'éleveur pour l'autonomie alimentaire de son atelier animal. Elle permet par ailleurs de comparer les ateliers consommant en partie des surfaces de l'exploitation avec ceux achetant tout leur aliment. Simple d'utilisation dans les exploitations d'élevage spécialisées où toutes les cultures sont intra-consommées, cette méthode est plus délicate à utiliser lorsque toutes les productions ne sont pas intra-consommées (répartition nécessaire des charges et des aides éventuelles).

Le choix de la méthode utilisée n'est pas anodin. En effet, l'écart entre les deux méthodes peut considérablement varier selon les années et le cours des matières premières. Il a d'autant plus d'impact que le coût de l'alimentation pèse lourd dans le coût de production. Une estimation en palmipèdes à foie gras montre pour 2011 un écart de 0,57 € /canard sorti (soit 3,74 %) pour un atelier gavage type produisant 26 300 canards gras par an, selon l'affectation d'un prix de marché (218 €/t) ou d'un prix de revient (155 €/t) pour le maïs intra-consommé.

D'autres questions relatives au contour d'atelier peuvent également se poser sur les ateliers animaux. Parmi celles-ci :

- le renouvellement interne est-il considéré ou non comme un atelier spécifique ? Cette question se pose notamment pour la production cynicole ;
- considère-t-on les activités de naissance et engraissement (porcs), d'élevage et de gavage (palmipèdes à foie gras), ou encore la production sur le même site de poulets standard et label comme un ou plusieurs ateliers différents ?
- Intègre-t-on de même la transformation, et la commercialisation en direct ou pas ?

2.1.2. Gestion de l'hétérogénéité interne

Pour gérer la diversité des produits d'un même atelier (lait/œuf/foie gras et viande, jeunes et réformes, ...), une fois le contour de l'atelier défini, trois grands types de méthodes peuvent être distingués :

- On peut cumuler directement les quantités physiques des différents produits, ou des quantités d'un produit pouvant avoir plusieurs destinations (cumuler par exemple les poids vifs des jeunes et animaux de réforme...). On prend en compte l'ensemble des produits, sans hiérarchie entre eux. Ce cumul n'est pas toujours possible et le prix de revient global n'a pas de signification commerciale.
- On peut comptabiliser les produits joints non intégrés dans la production utilisée comme dénominateur. Il est alors possible de comparer le prix de revient avec un prix de vente correspondant à un produit caractérisé. Cette méthode revient à considérer que les produits joints ne génèrent pas de revenu, ce qui n'est pas trop gênant tant qu'ils restent marginaux.

- On peut aussi convertir des produits secondaires en unités du produit principal, par la division du montant de leurs ventes par le prix unitaire du produit principal, puis le cumuler dans une « production équivalente ». On intègre alors l'ensemble des produits dans la production utilisée comme dénominateur. Les résultats fluctuent toutefois en fonction des conjonctures des différents produits.

2.1.3. Gestion de l'hétérogénéité entre exploitations

C'est le cas des productions laitières où l'on constate de forts écarts de teneur en matière utile du lait entre races. Cette question ne se pose toutefois pas vraiment dans le cas des productions avicoles, chaque produit (poulet Label, poulet standard, œufs vendus sous différents codes) étant clairement différencié.

2.1.4. Absence de commercialisation d'une partie des produits ou achats

Comment (et faut-il comptabiliser la production non commercialisée, les achats d'animaux (exemple : les achats d'animaux pour le renouvellement interne) ? Cette question se pose en élevage de lapins. Les femelles achetées pour le renouvellement sont prises en compte comme une charge et intégrées via leur prix d'achat. En revanche, aucune valeur n'est attribuée aux femelles issues de l'atelier et utilisées en auto-renouvellement ; néanmoins, étant élevées dans le même atelier que les autres animaux, les charges que leur élevage implique (aliment, énergie, etc.) sont de fait prises en compte dans le coût de production global.

Selon les filières considérées, les poids relatifs des différents produits de l'atelier et des marchés correspondants diffèrent et les options choisies ont de fait plus ou moins d'impact. Dans tous les cas, il est ainsi nécessaire d'être aussi transparent que possible sur la méthode et les conventions retenues.

2.2. Répartition des charges non spécifiques

Là encore, si l'affectation des charges courantes est évidente pour une exploitation spécialisée commercialisant un produit unique, où tous les postes sont affectés par définition à une seule production, elle est beaucoup plus complexe lorsqu'il y a plusieurs ateliers sur une exploitation. En effet, outre la définition du contour de l'atelier, une autre question reste à traiter en système d'exploitation mixte : celle de la répartition de l'ensemble des charges et des produits entre ateliers. C'est de loin le point le plus important, c'est aussi le plus complexe à traiter. Si les charges opérationnelles (aliments, frais d'élevage, fertilisation...) sont en général ventilées dans le cadre des analyses de marges brutes, d'autres charges (charges dites de structure), non spécifiques et prises en compte dans l'approche « coût de production », doivent aussi être réparties entre les différents ateliers pour en déduire l'affectation à l'atelier considéré. Ceci nécessite le recours à des règles de répartition, étape d'autant plus importante, que certains de ces postes impactent significativement le coût de production. La méthode d'affectation des charges entre ateliers doit assurer une approche objective des résultats de chacun des ateliers. Nous pouvons au moins identifier quatre pratiques :

- Il est possible d'affecter « manuellement » ces charges, c'est alors l'utilisateur qui les répartit entre ateliers. Les spécificités de l'exploitation sont alors très bien prises en compte. Il convient toutefois d'avoir une très bonne connaissance de toutes les filières et des exploitations enquêtées pour arbitrer sur tous les postes des systèmes mixtes.
- Il est aussi possible d'avoir une approche qui privilégie, selon les postes, une répartition en proportion de la surface utilisée, de la part de capital mobilisé (approche décrite en 1996 par l'Institut de l'Élevage pour calculer le coût de production du taurillon) ou encore de la part de chiffre d'affaire généré par l'atelier considéré.
- Une méthode plus complexe consiste en une approche économétrique reposant sur un modèle estimant les coefficients d'une matrice croisant les charges et les produits bruts. Cette méthode est mise en œuvre sur la base du RICA depuis le début des années 80 dans les analyses de l'IDELE. Elle a fait l'objet de différentes évolutions.
- Enfin, ces charges peuvent être réparties selon un jeu de coefficients établis par unité physique. Cette méthode peut être automatisée, il est toutefois nécessaire de disposer d'une base de données précises en amont pour établir les coefficients. Elle ne dépend pas des évolutions de conjoncture.

D'une façon générale, pour les productions avicoles et cunicoles, ces charges sont soit affectées au prorata du taux de spécialisation (part de l'activité dans le chiffre d'affaire global ; cas des lapins et des palmipèdes gras), soit prises en compte uniquement dans les exploitations spécialisées (taux de spécialisation > 75 % ; cas des filières volailles de chair).

3. Les charges comptables et supplétives : des charges calculées, sources d'hétérogénéités

3.1. Prise en compte des charges calculées (amortissements ou dépréciations du matériel des bâtiments et des installations)

Les frais de mécanisation constituent un point complexe qui ne doit pas être négligé dans le calcul du coût de production. La problématique « amortissement » n'a toutefois pas la même importance selon les filières analysées ; ce poste représente de 15 à 20 % du coût de production en production bovines et céréales alors qu'il représente moins de 10 % du coût de production dans les filières porcines et volailles de chair. Ces frais de mécanisation reposent pour moitié sur l'estimation de la charge liée au capital matériel, souvent difficile à approcher. La difficulté d'appréhension de cette charge, concernant le capital matériel (ou bâtiment), provient du fait que les investissements se font pour plusieurs années et que l'exercice comptable repose sur un pas de temps annuel. L'idée générale pour ramener ce coût à l'année est d'évaluer la charge financière correspondant à l'usure des machines et des bâtiments à l'année. Toute utilisation de biens de production (matériels et/ou bâtiments) induit en effet inéluctablement une dépréciation de par son obsolescence et/ou par son usure qui doit être prise

en compte dans le calcul du coût de production d'un produit. Il y a plusieurs méthodes pour évaluer cette usure. Deux méthodes principales sont utilisées.

3.1.1. Utilisation des amortissements comptables

Cette méthode consiste à utiliser les amortissements provenant de la comptabilité des exploitations. Elle prend en compte la valeur d'achat du matériel (facture d'achat), la durée d'amortissement (choix de l'agriculteur et/ou du comptable) et le type d'amortissement utilisé (linéaire, dégressif, ...). Ces données sont faciles d'accès car présentes dans toutes les exploitations ayant une comptabilité « au réel ». Elles rendent compte d'une certaine réalité sur la stratégie d'investissement des exploitants. Toutefois un problème majeur réside dans l'hétérogénéité des données, en lien avec les types d'amortissements, la durée des amortissements choisis et les stratégies fiscales. L'utilisation de ce type de données nécessite un minimum de connaissances comptables. On distingue en effet quatre types d'amortissements en comptabilité :

- **Les amortissements linéaires**, obligatoires pour les biens d'occasion, qui permettent de calculer une dépréciation constante sur la durée d'amortissement du bien.
- **Les amortissements dégressifs**, possibles uniquement pour des biens achetés neufs et certains types de biens (les bâtiments dont la durée normale d'utilisation excède 15 ans en sont exclus), qui permettent d'amortir un bien plus rapidement sur les premières années.
- **Les amortissements dérogatoires** qui permettent de moduler les amortissements en fonction des activités et des résultats, tout en respectant les règles par rapport au minimum linéaire et au calcul des annuités dégressives.
- **Les amortissements avec gestion fiscale** : cette situation n'est possible et intéressante d'un point de vue fiscal que pour une entreprise exonérée des plus-values et qui utilise la déduction pour investissement. Attention toutefois, il n'est plus possible de réintégrer sur de l'achat de matériel les déductions pour investissement réalisées à partir de 2013.

La question des charges de matériel, déjà complexe, n'est toutefois pas encore tranchée à ce stade. Il reste à lever une autre difficulté : celle de répartir les amortissements entre les différents ateliers de production de l'exploitation.

3.1.2. Utilisation des amortissements techniques

Cette méthode calcule une dépréciation du matériel en fonction de sa durée d'obsolescence, de sa durée de vie technique et de son niveau d'utilisation annuel. Elle prend en compte la valeur d'achat du matériel et son prix de revente. Elle présente l'avantage de s'affranchir de la stratégie fiscale de l'exploitation et donc de réaliser des comparaisons sans artefact fiscal, facilitant de fait les comparaisons internationales. Elle permet par ailleurs une approche technique sur la problématique « matériel » : changement de techniques culturales, économie d'échelle... qui nécessite de connaître exhaustivement le parc matériel des exploitations et les utilisations annuelles du matériel sur l'exploitation. Il reste toutefois très difficile d'établir les bases

de données contenant les prix achats, l'obsolescence et la durée de vie des bâtiments et matériels. Malgré sa difficulté de mise en œuvre, du fait d'un souci de disponibilité des données, cette méthode est vivement recommandée afin d'harmoniser les méthodologies et de rendre plus faciles les comparaisons de cas ou les analyses de groupe.

Il est aussi possible de calculer les amortissements à partir d'une valeur à neuf (remplacement) avec une dépréciation linéaire ou non selon les cas (c'est le cas notamment des réseaux internationaux Agri Benchmark et USDA).

Le choix méthodologique relatif aux amortissements est déterminant. En effet on constate une forte variabilité du poste amortissements à la fois entre les approches amortissements comptables et amortissements techniques et entre les années par les amortissements dégressifs, gestion fiscale et dérogation, stables dans les autres cas. Dans nos filières avicoles et cynicoles, les amortissements correspondent soit à une valeur comptable (palmipèdes à foie gras et lapins), soit à des amortissements linéarisés à partir d'une valeur à neuf (volailles de chair). Ce dernier système est vraisemblablement celui vers lequel on tend à évoluer.

3.2. Prise en compte des charges supplétives

Si la prise en compte des charges comptables dans le calcul du coût de production est une évidence, celle de la rémunération des facteurs de production (travail de l'exploitant, foncier en propriété, capital d'exploitation) est moins spontanée, bien qu'étant un élément important de la pérennité de l'exploitation. Elle place en effet le calcul du coût de production dans une logique de viabilité à long terme des exploitations. Ces charges « extracomptables » sont aussi appelées charges supplétives. En accord avec la plupart des conventions en la matière, et notamment internationales, est utilisée la notion de coût d'opportunité afin de chiffrer la rémunération de ces facteurs et donc leur coût. Ce coût correspond au manque à gagner financier, qui résulte de l'utilisation de ce facteur sur l'exploitation plutôt que de sa rémunération possible à l'extérieur de l'exploitation. Si le principe de la rémunération des facteurs de production est partagé par toutes les filières, elles n'appliquent pas toutes le même périmètre à la notion de facteurs propres de production. Par ailleurs, lorsque ces facteurs sont rémunérés, les modalités de calcul de cette rémunération peuvent différer.

Parmi les facteurs de production engagés par l'exploitation, les terres en propriété ainsi que les capitaux propres n'ont pas de coût facilement chiffrable. Lorsqu'il acquiert du foncier, socle de son activité, ou lorsqu'il apporte des capitaux propres, l'exploitant immobilise pourtant des sommes importantes qui pourraient être investies sur des produits financiers ou immobiliers, générateurs de revenus. Afin de prendre en compte cette réalité, on intègre au coût de production une charge correspondant aux valeurs de fermages (montants propres ou moyennes régionales) qui permet une rémunération du foncier sur une base raisonnable et réaliste, en rapport avec le contexte régional. De même, on intègre aussi une charge correspondant à la rémunération des capitaux propres à partir de taux de références (ex. livret

A) qui permet une rémunération cohérente de ces derniers, s'ajustant en fonction du contexte des marchés financiers. L'assiette de calcul est toutefois à bien définir. Les filières avicoles et cunicoles ne prenaient historiquement pas en compte de rémunération du foncier et du capital dans le calcul des coûts de production, le foncier étant globalement faible pour des productions plutôt hors sol et les capitaux propres pouvant être financés en grande partie par emprunt bancaire (cas notamment des volailles de chair où la modélisation utilisée prévoit 80 % du capital d'exploitation (équipements et bâtiments) empruntés). La méthode évolue toutefois, notamment pour les palmipèdes à foie gras où est rémunéré depuis peu la surface de parcours en propre (à hauteur de 150 €/ha) et les capitaux (au prorata du taux de spécialisation pour une exploitation mixte, au taux du livret A).

Il en va de même pour le travail des exploitants non-salariés (le travail des éventuels salariés est lui intégré dans les charges d'exploitation). Sans rémunération durable de son travail, l'exploitant ne peut en effet pas pérenniser son activité, la viabilité de l'atelier de production étant alors nulle. Les coûts de productions agricoles calculés par les différents Instituts Techniques intègrent ainsi toujours une charge « rémunération du travail de l'éleveur » calculée à partir d'un coût du travail unitaire, multipliée par la productivité du travail.

Rémunération du travail = coût unitaire (€/ETP) X productivité du travail (ETP/quantité produite)

Le coût unitaire du travail est relativement standardisé entre les filières, puisqu'il s'appuie sur une indexation sur le SMIC, qui permet une réévaluation automatique et régulière de la rémunération en relation avec l'évolution du marché du travail. Ce coût peut toutefois inclure ou non des charges sociales dont le statut est à clarifier. Les exploitants agricoles sont en effet soumis à des cotisations sociales au titre de leur activité d'indépendant, calculées sur le résultat de leur activité. Statutairement, ces cotisations sociales sont payées par l'individu et non par l'entreprise, même si on peut les voir apparaître régulièrement dans les comptabilités des entreprises. Deux pratiques se rencontrent dans le calcul du coût de production :

- soit les cotisations sociales exploitant sont comptées dans les charges d'exploitation de l'élevage, la rémunération du travail étant alors nette de cotisations sociales ;
- soit la rémunération du travail estimée est majorée du montant des cotisations sociales, afin de tenir compte du versement que l'exploitant devra effectuer sur ses prélèvements privés.

Sur le plan du coût de production global, les deux options sont équivalentes, les cotisations sociales exploitant étant bien comptabilisées dans un cas comme dans l'autre. Mais pour les comparaisons poste à poste, il convient de connaître l'option retenue. Sur le plan international, la plupart des méthodes de calcul de coût de production placent les cotisations sociales dans la catégorie des charges privées. De fait, pour conserver des éléments de comparaison avec les autres catégories de travailleurs, et notamment les

salariés, on retiendra donc préférentiellement une valeur de la rémunération correspondant à une valeur brute, en général entre 1,5 et 2 SMIC brut par ETP pour la publication de références. L'indexation sur le SMIC est une solution très efficace notamment pour les comparaisons entre filières. Ce niveau a été retenu en comparaison au salaire médian français qui se situe au niveau de 1,5 SMIC depuis de nombreuses années. Les coûts de production calculés selon cette méthodologie sont donc des coûts de production « sous hypothèse d'un niveau de rémunération ».

On peut toutefois aussi, selon les besoins, décliner les hypothèses de rémunération, et calculer ainsi des coûts de production fonction du niveau de rémunération visé ou permis (toutes choses égales par ailleurs). On montre ainsi la sensibilité du coût de production au niveau de rémunération du travail retenu. Celle-ci est assez faible dans la filière poulet standard, avec un impact de plus ou moins 1,1 % par fraction de 0,5 SMIC. L'impact est en revanche plus important en filière lait, avec un impact d'environ 5 % par fraction de 0,5 SMIC (en système spécialisé de plaine). Dans une démarche de conseil individuel, on peut avoir ces deux approches complémentaires : un calcul de la rémunération permise d'une part et un calcul de rémunération objectif d'autre part. On peut aussi calculer un coût de production avec une rémunération nulle afin d'évaluer le prix de revient avant rémunération du travail.

L'estimation de la productivité du travail constitue la principale difficulté de ce calcul. En effet, les enquêtes sur le temps de travail et/ou sur la productivité du travail montrent toutes une extrême variabilité des valeurs recueillies, et les moyennes affichent une réelle fragilité. Il existe par ailleurs plusieurs approches pour évaluer le temps de travail et donc la productivité, variables entre les filières :

- les temps pris en compte peuvent être déclarés par les exploitants eux-mêmes (estimation de leur activité), le temps est alors exprimé directement en ETP ou fractions d'ETP, ou en heures de travail (quotidien, mensuel ou annuel, par tâche ou global) ;
- les temps peuvent reposer sur des enquêtes qui permettent de définir un niveau moyen de productivité du travail, niveau ensuite utilisé dans les calculs de coûts de production.

Enfin, on observe deux manières de considérer les ETP :

- les ETP horaires : on considère qu'un ETP équivaut à une quantité de travail dans l'année exprimée en équivalent heures (1 600 à 2 300 heures) et tous les ETP ou fraction d'ETP sont calibrés sur cet étalon de durée de travail annuelle ;
- les ETP annuels : on considère qu'un ETP est la quantité de travail maximum réalisable sur l'exploitation, ainsi, une même unité ETP peut recouvrir des durées de travail différentes sur l'année.

Ces deux approches, complémentaires l'une de l'autre, doivent être clairement distinguées. Il convient par ailleurs de porter une attention toute particulière au développement de l'externalisation des tâches sur les exploitations, car elle diminue artificiellement le travail de l'exploitant par unité produite,

augmentant donc la productivité apparente. Au niveau du coût de production dans sa globalité, l'impact est moindre car l'externalisation se traduit par un transfert de charges d'un poste (« rémunération du travail de l'éleveur », dans la catégorie charges supplétives) vers un autre (« prestation de service », dans la catégorie charges courantes), mais elle peut impacter la comparaison de la structure de coût.

3.3 Part des charges supplétives dans le coût de production (en %)

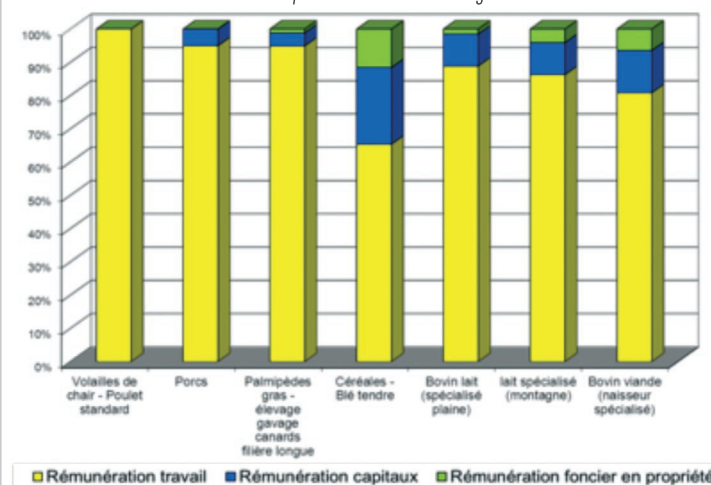
La part des charges supplétives est variable d'une production à l'autre. Elle est plus réduite dans les productions monogastriques, et plus importante pour les productions liées au foncier et/ou nécessitant une astreinte forte. Mais quel que soit leur niveau, les charges supplétives sont toujours très majoritairement dominées par la composante « rémunération du travail de l'exploitant ». La rémunération des capitaux et du foncier représentent en général moins de 20 % du total des charges supplétives, à l'exception de la production de céréales où elle atteint près de 40 %. Ce schéma de répartition des charges supplétives est caractéristique d'une grande partie de l'agriculture de l'Europe de l'Ouest basé sur des exploitations de taille familiale. Elle est radicalement différente dans d'autres régions du Monde (agriculture capitaliste rémunérant avant tout le capital, ou agriculture patrimoniale rémunérant le foncier).

■ Tableau 2 — Part des charges supplétives dans le coût de production de différentes productions animales et végétales.

Production animale ou végétale considérée	Cas type	% charges supplétives dans le coût de production
Volailles de chair	Poulet standard	4 %
Porcs	-	10 %
Palmipèdes gras	Elevage/gavage en filière longue	10 %
Céréales	Blé tendre	13 %
Bovin lait	Spécialisé, zone de plaine	22 %
Bovin lait	Spécialisé, zone de montagne	28 %
Bovin viande	Naisseur spécialisé	29 %

Source : RMT coût de production, données 2011

■ Figure 2 — Composition des charges supplétives pris en compte dans le calcul du coût de production de différentes productions animales et végétales.



Source : RMT coût de production, données 2011

Les valeurs présentées sont issues des conventions propres de chaque institut et non harmonisées. Ex : en céréales, le niveau de rémunération forfaitaire est basé sur 1,1 SMIC net au lieu de 1,5 à 2 SMIC brut dans les autres filières.

4. Coût de production, prix de vente, prix de fonctionnement, prix de revient, et rémunération permise... s'y retrouver !

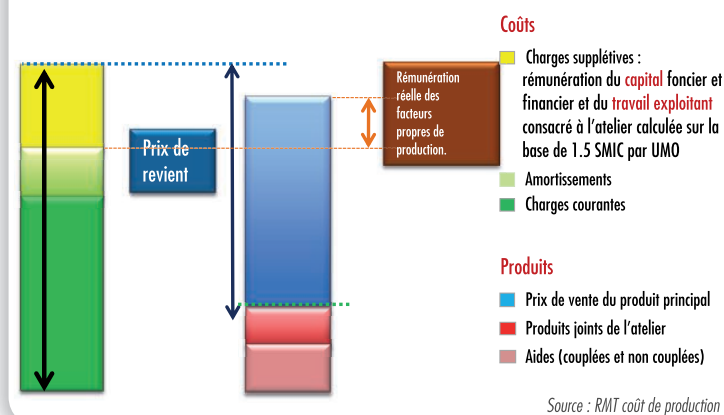
4.1 Comparer coût de production au prix de vente, approches à court ou long terme

Le coût de production de l'atelier, au moins pour les filières herbivores et grandes cultures, n'est pas directement comparable au prix du produit. En effet le produit de l'atelier dépend du prix du produit principal, mais aussi le cas échéant des produits joints (viande issue des ateliers de ponte par exemple...) et des aides. Pour pouvoir comparer coût de production et prix de vente, on déduit ainsi du coût de production les produits autres que le produit principal. Le résultat de cette opération est appelé prix de revient ou de fonctionnement selon l'approche à court ou long terme réalisée. On peut en effet considérer l'exploitation agricole comme une entreprise, qui doit rémunérer tous ses facteurs propres et assurer sa pérennité à long terme (point de vue « pérennité de l'entreprise »), ou bien comme une exploitation qui doit dégager dans l'année la trésorerie nécessaire pour faire vivre la famille du ou des exploitant(s) (point de vue « trésorerie annuelle »). Ces deux approches, qui peuvent conduire à des résultats et des interprétations très différents, sont toutes deux pertinentes et complémentaires. Pour les distinguer on parle de prix de revient pour l'approche long terme (pérennité) et de prix de fonctionnement pour l'approche court terme (trésorerie).

Le prix de revient permet d'évaluer le prix de vente du produit considéré indépendamment du niveau d'autofinancement et de propriété des moyens de production et de fait, d'analyser la rentabilité de l'entreprise agricole à long terme et notamment la possibilité de sa reprise (pérennité). Le prix de fonctionnement s'obtient lui en remplaçant, dans le coût de production, les amortissements par le capital d'emprunt remboursé et en enlevant la rémunération du capital propre et des terres en propriété. Par ailleurs, on ne parle plus de rémunération forfaitaire du travail, mais de besoin de revenu disponible pour couvrir les prélèvements privés, l'autofinancement et les charges sociales des exploitants. C'est donc un indicateur qui permet de savoir si les résultats économiques de l'année en cours (ou d'un projet simulé) permettent de faire vivre la ou les famille(s) de l'exploitation (trésorerie). Dans les deux approches, les charges courantes et les charges non affectables sont donc les mêmes, ainsi que les produits. La différence entre les deux coûts se fait donc au niveau :

- du **capital fixe** : dans le cas du prix de revient on prend en compte les amortissements, et donc la valeur totale du matériel, indépendamment de la manière dont ils ont été financés, alors que dans le cas du prix de fonctionnement on ne prend en compte que le capital emprunté (part d'autofinancement éventuelle) pour son achat (les frais financiers étant pris en compte dans les charges courantes).

■ Figure 3 — Représentation schématique du calcul du prix de revient et de la rémunération des facteurs propres.



- **de la rémunération des facteurs de production en propriété** : dans le cas du prix de revient on considère qu'il faut rémunérer tous les facteurs de production (en tenant compte de la capacité de l'outil de production à se renouveler), alors que dans le cas du prix de fonctionnement on ne prend en compte que des besoins de la famille sur l'année (le capital et foncier ne sont pas rémunérés).

Ainsi, si pour un jeune agriculteur, le prix de fonctionnement et le prix de revient sont du même ordre (emprunts et fermage réel), il n'en est pas nécessairement de même pour un exploitant en fin de carrière ayant autofinancé en grande partie ses investissements (peu de capital d'emprunt à rembourser) et possédant ses terres (pas de fermages).

Ces deux coûts de production n'ont pas les mêmes fonctions :

- **Le prix de revient** est utilisé majoritairement de façon collective. Il permet en effet de comparer des exploitations entre elles indépendamment de leur parcours (installation - croisière ou fin de carrière), ou à des références. On peut ainsi dégager des marges de progrès et des leviers d'amélioration de la situation économique de l'atelier concerné par le calcul. Le résultat de l'analyse porte sur la rentabilité de l'entreprise et notamment sur la possibilité de sa reprise par un jeune agriculteur.
- **Le prix de fonctionnement** est utilisé majoritairement de façon individuelle. Il permet en effet à un éleveur de faire le point sur sa situation de trésorerie une année donnée, ou de simuler un projet d'investissement. La comparaison avec le résultat d'un autre éleveur ou d'une référence n'a pas de sens. On peut simplement comparer le résultat à celui d'années antérieures (amélioration ou dégradation). Le résultat de l'analyse permet de juger de la résilience de l'exploitation (faculté à « passer » une mauvaise année) et ainsi de perdurer à plus long terme.

4.2. Prix de revient et rémunération permise

L'analyse du résultat d'un calcul de coût de production permet de répondre à plusieurs questions, nous en citerons 3 :

- **Quel prix de mon produit couvre mon coût de production ?**

C'est le prix de revient qui permet de connaître le prix du produit qui couvre entièrement son coût de production. Le prix de revient est dépendant des charges réellement payées (charges courantes), des charges calculées (amortissements), mais aussi des charges extracomptables (charges supplétives) et notamment de l'estimation de la rémunération du travail de(s) exploitant(s). Cette rémunération est déterminée au coût d'opportunité, c'est-à-dire au salaire auquel pourrait prétendre l'éleveur sur le marché du travail, exprimé en nombre de SMIC par ETP. On parle alors de prix de revient pour N SMIC/ETP, car c'est le prix du produit qui permet une rémunération de la main d'œuvre exploitant à un niveau de N SMIC (la rémunération des autres facteurs étant fixée).

- **Quel niveau de rémunération de mes facteurs propres de production (en particulier mon travail) permet le prix de vente de mon produit ?**

On peut calculer la rémunération des facteurs de production en connaissant le prix du produit, en déduisant de celui-ci les charges courantes et les

amortissements du produit de l'atelier (cf. Figure 3). Si on veut connaître la rémunération spécifique d'un facteur comme le travail, il suffit de retirer du résultat précédent les charges liées à la rémunération du capital et du foncier.

- **Quelle est la rémunération de mon travail annuel ?**

La rémunération du travail (mais aussi celle du capital et du foncier) est exprimée par unité de produit commercialisé et ne représente donc pas ce que l'exploitant touche dans l'année. Pour connaître ce dernier montant, il faut le multiplier ce chiffre par le nombre d'unités de produits vendues par l'exploitant sur l'exercice, soit la productivité de la main d'œuvre (volume vendu par ETP et par an).

4.3. Et les contrats dans tout ça ???

Dans les filières intégrées comme les filières avicoles, le calcul du coût de production se heurte par ailleurs à l'appréciation des coûts d'intrants, fixés pour une partie d'entre eux par contrat entre l'éleveur et l'intégrateur. Ces prix de « contrat » n'ont de sens qu'associés à un prix de reprise également fixé dans le contrat. De ce fait, et parce qu'ils restent stables sur la durée de validité du contrat, les prix en question sont différents du prix de marché ou prix d'opportunité de ces intrants. L'analyse des relations contractuelles impliquant les éleveurs et l'étude des modes de coordination entre les différents maillons de la filière a fait l'objet d'une étude récente par Magdelaine et al. (2012). Cette réalité induit un biais dans l'analyse de la compétitivité des ateliers et il convient donc de se poser la question de la pertinence du coût de production calculé et de l'utilisation que l'on veut en faire.

Les prix d'intrants contractuels en filière volaille de chair concernent essentiellement les prix d'achat des poussins et de l'aliment. Ces charges sont généralement supportées par l'intégrateur la rémunération versée à l'éleveur à la fin de la bande ou Marge Poussin Aliment devant servir à couvrir les autres charges variables et les charges de structure. Cette dernière est en général négociée au mètre carré de surface en production, et non pas par unité de produit, spécificité de (certaines) filières avicoles. Dans ce contexte, le coût de production peut être calculé de deux manières différentes (en prenant l'exemple de l'aliment) :

- La première solution consiste en l'utilisation du prix d'aliment fixé par le contrat.

Dans ce cas, le prix utilisé se rapproche d'un "prix d'achat éleveur". Le coût de production, calculé de cette manière n'a pas de sens en évolution, les prix de contrats évoluant peu, ni dans le cadre d'une comparaison des coûts

de production entre deux éleveurs de deux organisations de production différentes, et donc avec des prix contractuels différents. Cette méthode conduit à un lissage plus fort, et un décalage dans le temps, de l'impact des variations du cours des matières premières sur le coût de production d'une unité de produit.

- La seconde solution consiste à utiliser une **estimation du coût de production de l'aliment** (coût matières premières + coût usine + coûts de transport).

En utilisant des prix d'intrants estimés, on obtient un coût de production « filière » puisqu'une partie des charges sont assumées par l'éleveur et une autre par l'intégrateur. On s'affranchit alors dans ce cas des flux financiers entre l'éleveur et l'intégrateur. C'est cette méthode qui est généralement privilégiée pour le calcul du coût de production des volailles. Avec cette méthode, les variations des prix de matières premières sont répercutées de manière plus réactive et plus ample sur le coût de production, car intégration des variations de coûts des intrants (poussins ou aliment). En période de relative stabilité des cours des matières premières, les deux méthodes diffèrent un peu mais leurs résultats restent assez comparables. Lorsque la volatilité des prix s'accroît, comme c'est le cas depuis 2007, les deux approches conduisent toutefois à des résultats différents.

Conclusion

Le coût de production permet une représentation simple et facilement accessible des indicateurs économiques. C'est un indicateur précieux pour analyser les différences de compétitivité entre exploitations, entre régions et même entre pays, qui a pris une place majeure dans les débats économiques des filières agricoles. Outil de comparaison par excellence, il permet d'une part de comparer des exploitations ou groupes d'exploitations en termes d'évolution, à un instant *t* ou à titre prospectif, ce qui intéresse

tout particulièrement les différents niveaux des filières. Il permet d'autre part de comparer coûts et produits au sein d'une exploitation, et de fait d'accéder à des notions de revenu, ce qui intéresse tout particulièrement les exploitants eux-mêmes et leurs conseillers.

Ces comparaisons nécessitent toutefois de bien connaître les systèmes d'exploitation concernés (pour identifier les facteurs explicatifs des différences) mais aussi et surtout d'avoir établi les résultats avec les mêmes bases de calcul, ce qui n'est pas évident dans la mesure où il n'existe pas une mais des méthodes de calcul du coût de production, en fonction des situations ou des objectifs recherchés (sans nécessairement que l'une soit plus pertinente que les autres). En effet, si le découpage des charges entrant dans le calcul du coût de production en trois catégories (charges courantes, amortissements et charges supplétives) est assez communément admis, le calcul d'un coût de production nécessite aussi un certain nombre d'arbitrages méthodologiques. Une attention particulière est ainsi à porter à la délimitation du contour de l'atelier et au choix de l'unité de produit, mais aussi au mode répartition des charges non spécifiques, dans le cas d'une exploitation diversifiée. Les conventions relatives à la prise en compte des amortissements et des charges supplétives (rémunération du capital, du foncier et du travail du (des) exploitant(s)) doivent également être précisées afin de ne pas effectuer des comparaisons de données établies sur des bases de calcul différentes et/ou provenant de systèmes différents.

L'emploi d'une terminologie précise s'avère aussi essentiel et permet d'éviter les erreurs courantes, telles la comparaison d'un coût de production d'un atelier (ou d'un de ses éléments) directement avec le prix de vente du produit, ou encore la confusion entre l'analyse à long terme (prix de revient du produit) et à court terme (prix de fonctionnement) de l'atelier.

Références bibliographiques

Litt J., Laborde M., Castetbon N., 2013. Coût de production en palmipèdes à foie gras : évolutions pluriannuelles et impact du passage au logement collectif pour les éleveurs et gavageurs de canards IGP Sud-Ouest. Proceeding. 10è JRA-JRFG, La Rochelle mars 2013, 57-61.

Magdelaine P., Coutelet G., Guerder F., Henninot E., Riffard C., 2012. Les contrats en aviculture. Tema n°24, Octobre-novembre-décembre 2012

RMT Economie des filières animales, 2014. Fiches thématiques sur le coût de production des principales filières animales et végétales développées dans le cadre du groupe « Coût de production des filières animales et végétales : méthodologie et éléments d'analyse », disponibles sur le site du RMT : <http://rmt-economie-filieres-animales.fr/production.html>

Liste des fiches :

- n° 1 - Le coût de production, un outil à bien utiliser
- n° 2 - Contour de l'atelier et choix de l'unité de production
- n° 3 - Evaluation du coût des cultures de ventes produites et consommées sur l'exploitation
- n° 4 - Répartition des postes de charges et produits non affectés
- n° 5 - Répartition des charges
- n° 6 - Prise en compte des amortissements dans le calcul du coût de production
- n° 7 - Charges supplétives, la rémunération des facteurs de production
- n° 8 - Prise en compte du travail de l'exploitant dans le calcul des coûts de production
- n° 9 - Comparer coûts et prix
- n° 10 - Prix de revient et rémunération permise
- n° 11 - Les sources de données mobilisées pour le calcul des références de coûts de production
- n° 12 - Réseaux internationaux
- n° 13 - Glossaire des termes utilisés dans l'approche nationale « Coût de production »
- n° 14 - Bibliographie

RÉCUPÉRATEUR DE CHALEUR

Nous innovons,
Vous économisez !

www.leadleroy.com



Fabriqué en France



- Utilisation sur la régulation ou en autonome
- Abordable, très simple à installer et à utiliser
- Nettoyage facile et rapide
- Filtre dépoussiérage
- Appareil renforcé et robuste

Le Roy **LLC**
LEAD LE ROY CONCEPT

CONCEPTEUR | FABRICANT

Z.A. La Richardière - 35530 Noyal sur Vilaine

Tél.: +33 (0)2 99 50 73 98 - Fax : +33 (0)2 99 51 18 73

E.mail : contact@leadleroy.com